

FICHE DE POSTE

Professeur de musique en école de musique associative

Missions principales :

1. Enseigne sa spécialité musicale et assure le suivi des études de ses élèves :

- Dispense ses cours en fonction de la diversité des publics (enfants, adolescents et adultes) et du niveau des élèves avec la pédagogie appropriée à chacun de ces publics.
- Construit et suit une progression adaptée à chaque profil ; prépare les auditions, évaluations et examens de fin de cycle et y participe ; complète chaque trimestre le carnet d'appréciation des élèves.
- Assure le lien avec les familles, en coordination avec la direction pédagogique.
- Veille à la transmission des courants musicaux et répertoires les plus larges et les plus divers possibles en s'inscrivant dans le projet collectif de l'établissement.
- Développe la curiosité artistique de ses élèves.

2. Contribue au développement des projets pédagogiques et culturels à dimension collective de l'établissement

- Prend en compte dans son enseignement les autres activités de ses élèves dans l'école (ateliers, formation musicale...) et encourage les pratiques collectives.
- Participe aux projets collectifs de l'école de musique dans et hors les murs (choix de répertoire, arrangements, préparation des élèves, répétitions...)
- Peut proposer et animer des ateliers collectifs.
- Peut intervenir dans le cadre d'activités scolaires et périscolaires visant à promouvoir la culture musicale (éveil, ateliers, classes orchestre).

3. Participe à la vie artistique de l'établissement avec les élèves

- Participe aux actions de création et de diffusion musicale organisées par l'association ou en partenariat avec celle-ci et encourage ses élèves à y assister.

Compétences :

1. Savoir :

DE souhaité. A minima être titulaire du diplôme de « professeur de musique en école associative » ou d'un DEM et d'une expérience confirmée sur une fonction équivalente.
Disposer d'une bonne culture musicale générale.
Etre titulaire du Permis VL(B)

2. Savoir faire :

Avoir une bonne maîtrise technique de son instrument. Faire preuve d'ouverture sur divers courants et répertoires musicaux. Communiquer au plan technique les gestes artistiques (techniques d'interprétation). Savoir appliquer une progression et des enseignements conformes aux programmes officiels. Conseiller les élèves et les accompagner dans leurs choix. Etre pédagogue. Adapter sa pédagogie en fonction des publics concernés. Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif. Avoir le sens de l'innovation. Coordonner ses programmes avec ceux de l'équipe et avec le projet d'établissement. Concevoir et planifier la mise en œuvre de projets interdisciplinaires.

3. Savoir être :

Savoir travailler en équipe. Savoir prendre des initiatives tout en rendant compte. Avoir le sens du contact. Etre à l'écoute. Faire preuve de pédagogie. Avoir le sens du service public. Faire preuve de discrétion. Etre disponible et bienveillant.